

Effets juridiques / Etat

- **Inconstitutionnalité**
- **Atteinte aux libertés individuelles**
 - Liberté d'aller et venir
 - Liberté de choix d'avoir un téléphone ou non, un abonnement ou non
- **Atteinte aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales** (article 8 CEDH)
- **Atteinte à la protection des données personnelles**
 - Autorisation au traitement de données personnelles
 - Droit de rectification
 - Droit à l'oubli
- **Discrimination**
 - Protection des seules personnes ayant un portable avec abonnement
 - Absence de protection des autres
- Conditions de suivi l'utilisation de l'application ?
- **Souveraineté numérique**
 - Capacité de l'Etat français à faire respecter le droit français par des entreprises étrangères Apple, Google, etc. notamment pour l'accès aux données de santé et l'interdiction d'usage à des fins commerciales
 - Modalités de protection du système d'un accès aux données par le gouvernement américain en application du Cloud Act ?

Effets juridiques / Individus

- **Défaut d'Information**
 - comment renseigner l'application en l'absence de processus national ou de test pour se faire dépister puis pour savoir si on est encore contagieux ou pas ?
- **Arrêt Maladie indemnisé**
 - Le remplissage de l'application déclenche-t-il l'arrêt maladie ? Si oui sur quel fondement ?
- **Responsabilité**
 - Quelle responsabilité si les données renseignées sont fausses ?
 - Quelles conséquences sur la vie privée et professionnelle en l'absence d'utilisation de l'application ? Les personnes ne risquent-elles pas d'être mises à l'écart ?
 - Quelles sanctions, voire conséquences pénales en l'absence de dépistage suivant une alerte de l'application ?
- **Dénonciation**
 - L'utilisation de ce système est un facteur d'accroissement du phénomène de dénonciation (risque, obligation ?) : quel garde-fou peut-on mettre ?

Effets juridiques / Entreprises

- **Obligation de sécurité**
 - Faut-il exiger des personnes entrant sur leur site qu'elles aient une application active et à jour ?
- **Infraction Données Personnelles - Traitement de données de santé**
 - Obligation de respecter les exigences de la CNIL
- **Responsabilité des entreprises ?**
 - L'application va-t-elle devenir une mesure de sécurité nécessaire à respecter par les entreprises ? Si non dans les textes, elle pourra l'être dans les faits
 - Les entreprises vont-elles être tentées voire contraintes d'exiger une application à jour pour accepter l'accueil de personnes sur son site (salariés et autres)
 - **Une entreprise devra-t-elle expulser toute personne** (salarié, prestataire, visiteur) alertée par l'application ? Va-t-elle devoir demander à rechercher les personnes contact ? A qui va-t-elle pouvoir s'adresser si elle n'a pas cette possibilité ? Sa responsabilité pour respect de l'obligation de sécurité et pour mise en danger sera-t-elle exonérée ?

Effets juridiques / Organismes Publics

- Collectivités territoriales, Etablissements publics
- **Droit d'imposer l'application ?**
 - les agents territoriaux pourront-ils se voir imposer l'utilisation de l'application ?
 - une telle mesure pourrait-elle être réduite à ceux qui disposent d'un smartphone professionnel ?
 - cette exigence pourrait-elle être justifiée pour les agents des services médico-sociaux, de santé et de secours ?
 - quelle sanction ou mesure pour les agents qui refuseraient ?
- **Responsabilité**
- **Pouvoir de police du maire**
 - l'application pourrait-elle être imposée dans le cadre d'une mesure de police ?
 - celle-ci pourrait elle restreindre une liberté, conditionner un déplacement voire une activité professionnelle ?
 - cela induirait-il une rupture d'égalité ?